

DEC122383DR18

Décision portant cessation d'activité de M. Jean-François HENNINOT aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC100946 DR18 du 08/12/2010 portant nomination de M. Jean-François HENNINOT aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-François HENNINOT, dans l'unité du CNRS n°8181, à compter du 01/01/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille le 31/08/2012

Le directeur de l'unité

Lionel MONTAGNE



Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et
Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Françoise PAILLOUS

 P/la Déléguée Régionale
Empêchée par délégation
l'adjoint à la Déléguée Régionale
Vincent BENAVENT

Visa du chef d'établissement partenaire
Francis MARCOIN Président de l'Université d'Artois

